



SALON DES SANTONS 2023

BULLETIN
d'inscription

SAMEDI 30 SEPTEMBRE & DIMANCHE 1ER OCTOBRE 2023
LA CIGALIÈRE (180 CHEMIN DE MALLEPOSTE)

A retourner avant le 1er septembre 2023

Cher(e)s exposant(e)s,

En 2022, nous vous avons accueilli nombreux au Salon des Santons et vous remercions de votre participation sans laquelle cet événement n'aurait pas eu ce succès. Cette année, il se déroulera du 30 septembre au 1er octobre 2023. Pour y participer, nous vous invitons à remplir le présent bulletin et nous le retourner avec les pièces demandées avant le 1er septembre 2023. Un courriel accusant réception de votre dossier de candidature vous sera adressé à réception dudit **dossier complet**. La confirmation de votre participation au salon des santons 2023 vous sera confirmée avant le 5 septembre. Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche d'inscription.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 04 90 40 51 77 ou par mail : service.commerce@ville-bollene.fr

Société exposante	<input type="text"/>		
Nom-Prénom	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone fixe	<input type="text"/>	Téléphone port.	<input type="text"/>
Adresse mail	<input type="text"/>		
Numéro SIRET	<input type="text"/>		
Code APE	<input type="text"/>		

FRAIS DE PARTICIPATION

- Un chèque de 55 € - libellé à l'ordre de «Régie de Recettes place de stationnement 2»
- Les chèques seront restitués aux candidats qui ne pourraient pas être retenus
- La participation comprend la mise à disposition de 2 tables (4 ml) et 2 chaises par santonnier.
- Votre inscription sera traitée à réception du présent bulletin accompagné du chèque de participation

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT BULLETIN

- Copie de l'inscription au registre des métiers et/ou au registre du commerce, le cas échéant, copie de la déclaration d'imposition en qualité d'artiste libre ou d'auto-entrepreneur
- Copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour salons, foires et marchés
- **Choix prévisionnel d'installation du stand**
 - Vendredi 30 septembre (entre 14h et 19h)
 - Samedi 1er octobre (entre 7h et 9h30)

Date et signature du candidat

